



MUNICIPALITÉ
DE CRASSIER

Préavis N°30/2008
Au Conseil Communal de Crassier

Municipalité de Crassier

Préavis no 30/2008

sur les comptes au 31 décembre 2007

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.

Les comptes qui vous sont soumis pour approbation ce soir présentent un excédent de recettes de Fr. 922'899.68, le budget prévoyait un déficit de Fr. 164'910.00. Ce résultat tient compte des amortissements obligatoires de Fr. 545'689.00 des amortissements complémentaires du patrimoine administratif de Fr. 269'038.00, des attributions aux fonds de réserves de Fr. 63'378.70, une attribution à la réserve pour débiteurs douteux de Fr. 51'618.85.

Cet excellent résultat provient essentiellement des recettes extraordinaires grâce au remboursement de la facture sociale et du fonds de péréquation (suite logique de l'augmentation du taux d'imposition de 51 à 70% de l'impôt communal dès le 1^{er} janvier 2006) d'un montant de Fr. 516'913.00, des droits de mutations de Fr. 122'460.25 et notre part à l'impôt sur les gains immobiliers pour Fr. 130'542.75 ainsi que l'impôt sur les successions et donations de Fr. 45'938.60.

Le total du bilan s'élève à Fr. 22'963'020.27 et celui du compte de fonctionnement est de Fr. 7'045'959.64.

L'organe de révision externe a procédé au contrôle des comptes en date du 8 mai 2008 en présence de Monsieur le Syndic, (Municipal des Finances) et du Boursier communal. La lecture du rapport de révision suivra.

Comptes de fonctionnement

Administration générale

La rétribution des autorités tient compte de l'augmentation des indemnités du syndic et des municipaux à partir du 1^{er} juillet 2006.

Le personnel occasionnel concerne la secrétaire engagée pour seconder notre secrétaire municipale.

Les honoraires et prestations de service de Fr. 22'000.00 correspondent à la première tranche pour l'archiviste, le solde sera chargé à l'exercice 2008.

L'assurance accidents / maladie comprend la facturation pour 2 ans (ladite facture pour 2006 nous est arrivée trop tardivement).

L'augmentation des frais du service technique intercommunal n'est pas prévisible et suit les demandes de permis de construire. Il en va de même aux recettes avec les émoluments administratifs.

Finances

Au niveau des recettes fiscales, on constate une augmentation de l'impôt sur le revenu de Fr. 250'123.10 par rapport à 2006, et de Fr. 35'088.05 pour l'impôt sur la fortune.

Les droits de mutations de Fr. 122'460.25 – l'impôt sur les successions et donations pour Fr. 45'938.60 ainsi que la part communale à l'impôt sur les gains immobiliers de Fr. 120'542.75 sont des recettes imprévisibles et il serait politiquement incorrect de se baser sur ces recettes.

Les intérêts hypothécaires ont pu être maintenus à un montant inférieur au budget en ayant renouvelé nos ATF à des taux intéressants. Nous avons également remboursé partiellement un ATF.

Tout nouvel ATF est amorti annuellement de 2 %.

Domaines et bâtiments

On peut constater que sur l'ensemble des bâtiments communaux les budgets ont été tenus et sont mêmes inférieurs de Fr. 63'572.19 et les recettes ont progressé de Fr. 21'812.28 par rapport aux prévisions.

Travaux

Les honoraires et frais d'expertises concernent les études entreprises par les communes de Borex et Crassier pour l'aménagement du site de l'ESEP.

L'enlèvement des ordures ménagères et l'élimination des déchets à l'ARC ont légèrement augmenté par rapport à l'exercice 2006 mais ont pu être tenu inférieur au budget.

Instruction publique et cultes

Les coûts de l'enseignement primaire et secondaire sont variables d'une année à l'autre et cela est dû au mouvement de la population et des élèves dans chaque commune du groupement scolaire.

Police

Le compte Participation ORPC et remboursement comprend un montant de Fr. 26'750.00 de taxe abris PC qui a dû être remboursé au promoteur du terrain de l'ancienne scierie.

Sécurité sociale

La prévoyance sociale cantonale a légèrement augmenté par rapport à 2006

Services Industriels

Les charges d'exploitation étant plus importantes que les recettes, un montant de Fr. 13'379.99 a été transféré aux fonds de réserve.

BILAN

Le patrimoine financier a augmenté de Fr. 396'783.65. Il s'agit principalement des derniers paiements pour le bâtiment de « l'ancienne scierie » et les premiers paiements pour la structure d'accueil pour la crèche de la Tour. Les terrains "Gribi" pour Fr. 61'040.00 ont été amortis à Fr. 1.00.

Pour la construction de l'école et des appartements de l'Ancienne scierie, nous constatons qu'il y a encore un dépassement de crédit dû au bouclage du compte de construction pour un montant de Fr. 12'997.53 (intérêts intercalaires).

Pour nous mettre en conformité avec le règlement sur la comptabilité des communes Art. 16.2 ce dépassement de crédit doit être soumis à l'approbation du Conseil.

Le patrimoine administratif a, quant à lui, augmenté, après les amortissements obligatoires, de Fr. 1'556'661.75. Ce montant concerne surtout la construction de la salle de gym double pour un montant de Fr. 2'300'250.75.

Le bilan a également été corrigé afin que le projet et l'étude de la halle de gym apparaissent selon les préavis communaux.

Le bâtiment « La Nau » administratif n'étant plus mis à disposition de l'école le montant de Fr. 152'600.00 a été amorti au 31 décembre 2007.

Vous trouverez en annexe le détail des investissements au 31 décembre 2007 avec références des préavis municipaux y relatifs.

La situation financière de la commune a permis de rembourser un montant de Fr. 245'000.00 en diminution des avances à terme fixe.

Les constructions concernant les bâtiments scolaires secondaires sont actuellement financées par des crédits de construction sous forme d'ATF (Avances à terme fixe) de courte durée et seront consolidées par des prêts à terme fixe selon les taux en vigueur le moment venu.

L'Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB) a été constituée au début de cette année 2008 et les démarches sont en cours afin de concrétiser l'achat des bâtiments scolaires durant le mois de juin. L'encaissement du produit de vente permettra de diminuer la dette communale ainsi que de réduire les charges financières.

Les fonds de réserves « entretien collège » Fr. 20'000.00 et la « Halle de gym » Fr. 204'000.00 n'auront plus de raison d'être après la cession des bâtiments à l'AIAB. La Municipalité vous propose de transférer ces deux réserves d'un total de Fr. 224'000.00 dans un nouveau « fonds de réserve générale » en incluant également des fonds de réserves travaux futurs ce qui permettra une utilisation plus appropriée.

En ce qui concerne l'endettement à court, moyen et long terme par habitant, il s'élève à Fr. 17'521.50 brut et à Fr. 12'075.30 net.

REMARQUES

Le résultat réel de l'exercice 2007, avant les amortissements et attributions aux fonds de réserves et aux financements spéciaux des reprises est de Fr. 1'814'385.37 comparé à Fr. 107'098.18 pour l'exercice précédent.

Malgré le résultat positif réel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007, la Municipalité est consciente que, sans connaître les effets du report de charges par le canton sur les communes, l'avenir financier de la commune est difficilement prévisible et elle proposera, lors d'un prochain conseil, de maintenir le taux d'imposition pour une année au moins, au même niveau qu'aujourd'hui, ce qui permettra de reconstituer le capital qui a été absorbé totalement ces dernières années par les déficits de la bourse communale.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Crassier

- vu le préavis No 30/2008 de la Municipalité sur les comptes au 31.12.2007
- oui le rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'accepter les comptes de la bourse communale 2007 tels que présentés.**
- **d'autorisé la Municipalité à modifié l'affectation des comptes de réserve 9282.002, 9282.004 et 9282.005 pour la création d'un compte de réserve général.**
- **d'approuver le dépassement de crédit de Fr. 12'997.53 pour l'Ancienne scierie.**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 27 mai 2008 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
J.-P. Heller

La Secrétaire:
B. Isabettini